



RÈGLEMENT SBA PORSCHE CUP

42e COURSE DE CÔTE A LA BIEN APARECIDA – DIEGO CALVO

1. Objet

La SBA PORSCHE CUP a été créée dans le but de promouvoir la participation des véhicules de la marque Porsche à la course de côte a la Bien Aparecida – Diego Calvo, en créant une classification monomarque indépendante.

2. Organisation

La Coupe est organisée par le Club Sportif Peña Río Vallino et se déroule dans le cadre de l'événement officiel.

3. Véhicules admis

Les véhicules Porsche, dans toutes leurs variantes autorisées par le règlement technique de l'événement, peuvent participer.

4. Engagements

Les participants doivent être inscrits à l'événement et respecter le règlement sportif et technique en vigueur. L'inscription à la Coupe est automatique pour les véhicules admis.

5. Constitution

La Coupe aura lieu avec un minimum de 5 véhicules inscrits. Si ce nombre n'est pas atteint, les organisateurs pourront soit maintenir l'événement, soit l'annuler.

6. Classement

Un classement spécifique sera établi à partir des résultats officiels de la compétition. Seuls les participants ayant terminé la course conformément au règlement seront classés.

7. Prix

- 1er: 600 € + trophée
- 2e: 400 € + trophée
- 3e: 200 € + trophée

8. Publicité

Les participants acceptent de porter les vêtements publicitaires officiels de la Coupe lorsqu'ils sont fournis par l'organisation.

11. Vérifications techniques

Les véhicules peuvent faire l'objet de contrôles techniques avant, pendant et après l'essai.



12. Conduite Sportive

Un maximum de respect est requis entre les participants, les officiels et le public. Tout comportement antisportif pourra entraîner l'exclusion de la Coupe.

13. Égalités

Elles seront résolues conformément au règlement sportif de l'événement et, à défaut, par décision du Collège des commissaires sportifs.

14. Droits à l'image

L'organisation peut utiliser les images et vidéos des participants et des véhicules à des fins promotionnelles sans compensation supplémentaire.

15. Réclamations

Les réclamations suivront la procédure définie dans le règlement spécifique de l'événement et dans le règlement de la fédération.

16. Cas non prévus

Ces questions seront résolues par l'organisation en coordination avec les commissaires sportifs.

